



Le Jeudi 23 Février 2017

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 23 Février 2017 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Ernest PENN, absent excusé.

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Bernard JEZEGOU, Secrétaire de Séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 15 Décembre 2016 est approuvé.

- **2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales**

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- **3/ Situation de travaux**

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

- **4/ Révision de la Carte Communale: Evolution,**

La commune a transmis pour étude, à la MRAe de Bretagne, un examen au cas par cas. Après 2 mois d'instruction, il a été décidé que le projet de la carte communale est dispensé d'évaluation environnementale. Monsieur le Maire informe le conseil que l'instruction du projet de révision de la carte communale peut suivre son cours.

- **5/ Avis de la CCDSA relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux,**

Suite au conseil municipal du 15 septembre 2016 avec l'intervention de Monsieur MORAND de la DDTM présentant le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avis favorable à la demande d'agenda d'accessibilité programmée.

- **6/ Participation de la Commune pour 2017 aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal fixent la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour 2017 à 73 250€. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en œuvre d'une nouvelle restauration scolaire à l'école Notre Dame de Plougourvest. En effet, l'école privée fait appel à la restauration de la Maison de retraite Saint Michel située à Kervoanec sis Plougourvest et favorisant ainsi un cycle court pour des aliments et une meilleure qualité des produits.

Les membres du Conseil Municipal décident de participer à hauteur de 0.20€/ enfant/repas servi dans l'année scolaire avec une moyenne de 12 000 repas servis par an soit une participation de la commune de 2 400 € pour l'année 2017, sous la forme d'une subvention sociale. Avis favorable à l'unanimité.

- **7/ Prévention des risques professionnels et création de la fonction d'assistant de prévention,**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'engager la Commune dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention. Mélanie MILIN, agent d'accueil à la mairie, occupera les fonctions d'Assistant de prévention. Pour cela, elle bénéficiera de formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

- **8/Régularisation de voirie au lieu-dit de Coativellec entre la commune et les consorts QUERE,**

Suite à la demande des consorts QUERE, et afin de régulariser la voirie communale au lieu-dit Coativellec, Monsieur le Maire, présente l'étude faite par le cabinet A-T Ouest et les documents d'arpentage qui en découlent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces échanges fonciers qui résultent de la régularisation du tracé de la voirie communale N°7. Les frais d'acte et de bornage sont à la charge des consorts QUERE.

- **9/ Aide communale pour une mission humanitaire en Inde (une étudiante de la Commune),**

Suite à la demande de subvention formulée par Madame ROHOU Nolwenn, domiciliée sur Plougourvest, relatif à l'organisation d'une mission humanitaire en Inde du 27 janvier au 01 avril 2017, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de lui accorder une aide de 150€ afin de participer aux frais d'organisation de ce voyage : déplacement, hébergement, restauration, actions menées sur place...

- **10/ Participation de la commune au projet ski des adolescents de Plougourvest en Février 2017,**

Dans le cadre d'un projet « ski » intercommunal qui se déroule du 17 au 24 février 2017 à La Toussuire sous la coordination de l'association « Familles Rurales », en accord avec toutes les communes participantes, il a été décidé que chaque commune participerait à hauteur de 100 € par ado de la commune (soit 8 pour Plougourvest). Avis favorable à l'unanimité.

- **11/ Souscription de 2 Contrats aidés à temps plein aux services techniques communaux,**

Suite au départ de Yannick BALCON, adjoint technique, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, le recrutement d'un C.A.E. pour la fonction d'agent polyvalent aux services technique à temps complet pour une durée de 1an reconductible. L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Pour le CAE déjà en place, il sera porté à 35h et prolongé d'1 an à compter du 01 avril 2017. Approbation du Conseil municipal, à l'unanimité.

- **12/ Attribution du Lot 10- Peinture et revêtement muraux pour la construction du pôle enfance jeunesse,**

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise AREA Peinture le 06/09/2016 par le jugement du tribunal de commerce de Brest, il a été nécessaire de relancer une consultation d'entreprises pour réattribuer le Lot 10- Peinture et revêtement muraux. Suite à l'avis d'appel public à concurrence lancé dans la presse, à la remise des plis puis à l'analyse des offres par le Cabinet PRIGENT, maître d'œuvre de l'opération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir l'offre de l'entreprise économiquement la mieux disante: Société BELLOUR de Plouescat pour un montant de 10 222.59 € HT.

- **13/ Contributions de la Commune pour 2017**

Afin de préparer au mieux le budget de 2017, différentes contributions sont connues à ce jour :

	2017
SDIS du Finistère	28 970 €
SIVU - Centre de Secours de Landivisiau	4 240.30 €
AMF 29	442 €
AMRF 29	100 €
CCPL: Redevance Ordure Ménagère	1300 €
SIMIF	2 232 €

- **14/ Approbation des comptes de gestions 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le percepteur de la commune soumet annuellement à l'approbation du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par ses soins pour la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

- **15/ Approbation des comptes administratifs 2016**

Commentés par Monsieur le Maire et mis au voix par Monsieur Jean Yves MEVEL, premier Adjoint au Maire, les comptes 2016 de la Commune et Assainissement sont adoptés à l'unanimité par les membres présents :

✓ **BUDGET COMMUNE :**

- **Section de Fonctionnement** : Le compte administratif de l'exercice 2016 laisse apparaître un montant de dépenses de 607 248 € et un total de recettes de 925 343 € soit un résultat de l'exercice excédentaire de 318 095 €. Ajouté au solde positif de 2015, la section de fonctionnement se voit clôturer par un excédent de **468 095 €**.
- **Section d'Investissement** : Les dépenses de 710 300 € et les recettes de 654 803 € laissent apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 55 497 €. Ajouté au solde positif de 2015, la section d'investissement se voit clôturer par un excédent de **1 100 156 €**.
- Le résultat de clôture des 2 sections Fonctionnement et Investissement laisse apparaître un excédent de **1 568 251 €**.

✓ **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 355€. Ajouté au solde positif de l'exercice 2015, le budget assainissement se traduit par un excédent de **29 167 €**.

✓ **BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 10 424€ et en Investissement un excédent de 23 653€. Le budget Lotissement se traduit par un excédent total de **34 078 €**.



Les excédents des 3 budgets se montent pour 2016 à 1 631 496€.

La Séance est levée à 20h15